

## Entretien avec Jacques Santer dans Luxemburger Wort

**Légende:** Le 3 mai 1995, le quotidien Luxemburger Wort dresse avec Jacques Santer, président de la Commission européenne, un bilan des cent premiers jours de travail de la nouvelle Commission et pointe les prochains défis de la construction européenne.

**Source:** Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 03.05.1995. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul.

**Copyright:** (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/entretien\\_avec\\_jacques\\_santer\\_dans\\_luxemburger\\_wort-fr-92a0f9dc-8ff3-45ac-b5fc-72f510fb62ed.html](http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_jacques_santer_dans_luxemburger_wort-fr-92a0f9dc-8ff3-45ac-b5fc-72f510fb62ed.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/09/2012

Les 100 premiers jours du président de la Commission européenne Jacques Santer

## «Je reste confiant et optimiste»

*Une interview exclusive réalisée par notre correspondante de Bruxelles, Corinne Cerf*

Cela fait aujourd'hui exactement cent jours que la nouvelle Commission de Bruxelles avec à sa tête Jacques Santer est entrée en fonction. Les préliminaires avaient été plutôt laborieux, et les commentaires sur la personnalité et sur les capacités de M. Santer n'étaient pas des plus élogieux. La suite des événements a montré que le président n'était pas homme à s'en laisser compter. D'entrée de jeu, il a su imposer sa répartition des portefeuilles entre les 20 commissaires et a défendu avec succès les compétences de son équipe et son programme de travail devant les Eurodéputés. C'est avec une large majorité que la nouvelle Commission a reçu le feu vert du Parlement, ce qui lui a véritablement et pour la première fois donné une légitimité démocratique.

Il faut bien dire aussi que, contrairement à Jacques Delors qui n'a jamais affronté le suffrage des électeurs, sauf pour la Mairie de Clichy, et qui malgré des sondages qui le portaient aux nues a refusé de se porter comme candidat à l'élection présidentielle de 1995 en France, Jacques Santer a affronté le verdict des urnes à de nombreuses reprises depuis son élection comme député du Parti chrétien social en 1974. Cela a son importance dans la mesure où si Monsieur Delors était peut-être un «visionnaire», M. Santer est quant à lui un homme de terrain, proche des préoccupations des gens et bien décidé à rapprocher les institutions européennes des citoyens. La participation de ces derniers à la politique communautaire est pour lui un cheval de bataille. Jacques Santer est résolu à mieux informer les citoyens européens de ce qui se passe à Bruxelles, à simplifier le jargon communautaire pour qu'il devienne enfin compréhensible à «monsieur tout le monde» et à rendre le fonctionnement des institutions communautaires plus transparent et plus démocratique.

Le président accorde également la plus grande importance à la construction d'une Europe plus solidaire: «Je ne veux pas d'une croissance qui oublie une partie de la population. Je ne veux pas d'une croissance qui creuse les écarts entre les régions. Et je ne veux certainement pas d'une croissance qui détruit notre environnement et celui de nos enfants. Je veux au contraire une croissance solidaire. Solidaire sur le plan social, solidaire sur le plan régional et solidaire avec les générations futures», avait-il indiqué lors de son discours d'investiture devant le Parlement européen le 17 janvier dernier. Intégrer le Protocole social dans le Traité de Maastricht et faire avancer l'Europe sociale à Quinze, voilà deux des grands objectifs que défendra le président lors de la Conférence intergouvernementale de 1996.

Si cette Conférence, qui procédera à une révision du Traité de Maastricht et à une réforme institutionnelle, aura une importance capitale pour l'avenir politique de l'Union européenne, une série d'autres réformes également importantes ont d'ores et déjà été mises en route par Jacques Santer. Un nouveau code de conduite régissant les relations avec le Parlement européen a été adopté. Le président n'a pas hésité à s'attaquer au problème difficile de la faiblesse de l'industrie audiovisuelle européenne en présentant une proposition équilibrée, une dynamique internationale a été mise en branle pour créer la société de l'information et, surtout, une nouvelle culture budgétaire pour veiller à ce que l'argent du contribuable européen soit dépensé à son escient, va être mise en place à tous les niveaux et à travers toutes les politiques communautaires.

Enfin, il faut souligner également que la récente tempête monétaire ne lui a pas fait perdre pied - cette crise n'a fait que renforcer sa conviction sur la nécessité de maintenir les critères de convergence et de réaliser l'Union économique et monétaire comme prévu - pas plus que le conflit sur la pêche qui doit sa résolution en grande partie à l'intervention personnelle du président qui n'a pas hésité à mouiller sa chemise.

*Luxemburger Wort : Le 17 janvier dernier, dans votre discours d'investiture devant le Parlement européen, vous vous êtes présenté comme un «optimiste de nature». Vos trois premiers mois à la tête de la*

*Commission n'ont pas été faciles - je pense notamment à la crise monétaire et au conflit sur la pêche. Quel est votre état d'esprit aujourd'hui?*

### **Confiance et optimisme**

*Jacques Santer* : Vous savez, cet état d'esprit n'a certainement pas changé. J'ai vu d'autres périodes beaucoup plus difficiles dans mon histoire politique que celle vécue maintenant. Mais c'est avant tout le bon démarrage de la nouvelle Commission - même s'il y a eu une gestation un peu difficile et délicate qui a duré bien trop longtemps à mon avis, et c'est d'ailleurs une chose à revoir dans le nouveau Traité qui me confirme dans mon optimisme. Au bout des 100 premiers jours, je reste confiant et optimiste. Mais cela ne veut pas dire un optimisme béat. C'est un optimisme basé sur une bonne dose de réalisme.

La répartition des portefeuilles et la forme de collaboration au sein de la nouvelle Commission ont pu se faire telles que je les avais envisagées. Nous avons maintenu et comptons maintenir l'esprit collégial qui a présidé au démarrage de la Commission. Donc je suis satisfait de la façon dont nous avons abordé notre mandat, bien que, comme vous le dites, les problèmes étaient d'une certaine ampleur. Mais nous avons su, je crois, résoudre et commencer à résoudre les problèmes qui étaient encore pendants. Nous nous sommes attaqués à des dossiers qui n'étaient pas si simples. Par exemple le dossier audiovisuel, celui de la pêche où nous avons finalement trouvé un accord, ou encore celui de la préparation de la conférence intergouvernementale, etc. Les problèmes sont là, il faut les gérer. Je suis également confiant que nous surmonterons les obstacles que nous allons rencontrer dans l'avenir.

### **Stimuler la production audiovisuelle européenne**

*LW* : *Justement, à propos du dossier audiovisuel, vous avez proposé de reconduire les quotas d'œuvres européennes pour dix ans. C'est une proposition qui n'est pas vue d'un très bon œil par la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT).*

*J. Santer* : Je ne suis pas un fétichiste des quotas, mais la directive «télévision sans frontières» telle qu'elle existe prévoit des quotas, et j'ai, à l'époque où j'étais Premier ministre, soutenu cette directive et tout le monde, y compris la CLT, a bien pu vivre avec, comme on dit à Bruxelles! Vous savez, un des points que j'ai toujours soulignés, c'est qu'il ne suffit pas de diffuser des programmes. Il faut que la CLT développe aussi sa production audiovisuelle, ce que je considère comme le troisième pilier de l'audiovisuel au Luxembourg. C'est cela l'objectif de la Commission stimuler la production audiovisuelle européenne.

Il ne faut pas trop se focaliser sur les quotas. La stratégie de la Commission repose, en effet, sur trois piliers: premièrement, le cadre réglementaire, deuxièmement le développement du programme MEDIA II <sup>(1)</sup> avec la mise à disposition de moyens supplémentaires et, troisièmement, la stimulation par d'autres moyens. Je pense notamment au nouvel article 92 du Traité de Maastricht qui permet aux Etats membres d'octroyer des incitations fiscales pour des initiatives culturelles. Nous voulons développer toute une panoplie de mesures visant à stimuler la production européenne, c'est ça le but, et la CLT ferait bien de s'en inspirer.

*LW*: *Mais ces mesures d'encouragement ne sont-elles pas suffisantes en soi? Faut-il un cadre réglementaire en plus?*

*J. Santer*: Il faut un cadre réglementaire dans la mesure où la directive «télévision sans frontières» garantit que les chaînes européennes puissent opérer dans un espace sans frontières et créer la libre circulation des programmes entre tous les Etats membres, ce qui n'était pas le cas avant 1989 <sup>(2)</sup>. C'est là le grand avantage de la directive. C'est pourquoi j'ai milité, à l'époque où j'étais Premier ministre, en faveur de cette directive parce qu'elle assure une libre circulation entre les Douze, maintenant les Quinze, ce qui est un grand avantage pour les chaînes localisées dans les Etats membres.

*LW* : *Aux yeux des citoyens, la Commission de Bruxelles est souvent vue comme une armée de technocrates qui impose du haut de sa tour d'ivoire des directives sur la taille des petits pois ou le diamètre des roues de bicyclettes aux Etats membres. Que comptez-vous faire pour améliorer l'image de la Commission?*

## Rapprocher l'administration de Bruxelles du citoyen

*J. Santer* : Je connais bien ces clichés qui sont parfois des caricatures. En ce qui concerne la technocratie de Bruxelles, maintenant que je suis devenu un «initié», je dois dire que l'administration n'est pas gonflée compte tenu des tâches qu'elle doit assumer. Elle n'est pas plus grande que l'administration d'une ville moyenne européenne. Mais, d'un autre côté, en ce qui concerne les travaux d'harmonisation, il faut savoir que les harmonisations qui sont critiquées ont souvent pour origine les Etats membres ou certains milieux industriels qui réclament cette harmonisation. Il ne faut donc pas en attribuer la faute à la fonction publique européenne.

Mais votre question est en cela symptomatique. Le citoyen a effectivement une mauvaise perception des activités de la Commission et c'est pourquoi je pense qu'il est important que l'on rapproche davantage l'administration de Bruxelles du citoyen pour dire ce qui se fait effectivement à partir d'ici et dans l'intérêt des citoyens. C'est la vie quotidienne de chaque citoyen qui est concernée par le travail de la Commission. Là nous avons encore certainement un domaine d'action à explorer à l'avenir pour éviter que la Commission ne soit rendue responsable pour tout ce qui ne va pas, alors que tout ce qui va bien est naturellement le mérite des gouvernements respectifs des Etats membres. Il y a donc un travail d'information, de rapprochement et aussi de simplification à faire. C'est un problème auquel il faut trouver un remède et je m'y attache. Il faut sans cesse expliquer que les institutions ne sont pas une fin en soi, mais des instruments pour développer une politique qui est dans l'intérêt de nos citoyens.

*LW* : *Justement, les citoyens ne perçoivent pas toujours que ces politiques sont dans leur intérêt.*

*J. Santer* : En politique, j'ai toujours essayé de raisonner par des alternatives. Prenons, par exemple, la Politique agricole commune (PAC) : quelle serait l'alternative si elle n'existait pas? Quel serait l'état de l'agriculture dans un pays donné s'il n'y avait pas la PAC? Soit dit en passant, certains responsables agricoles et aussi gouvernementaux critiquent ouvertement et mettent tout sur le dos de l'administration bruxelloise alors que ce sont toujours les Conseils des ministres qui prennent les décisions.

### **S'il n'y avait pas la PAC...**

*LW* : *Quelle serait donc la situation de l'agriculture européenne sans la PAC?*

*J. Santer* : Nous serions dans la situation d'avant-guerre et ceux qui ont vécu cette période savent dans quel état notre agriculture était dans ce moment-là. Pour prendre le cas du Luxembourg, je ne sais pas de quelle façon on pourrait évacuer les surplus de production et à quels prix s'il n'y avait pas la PAC qui est là pour régulariser le marché et donner les moyens pour assurer un certain revenu aux agriculteurs.

Ce qui est vrai pour l'agriculture, l'est aussi pour la sidérurgie. S'il n'y avait pas eu le plan de restructuration de la sidérurgie, baptisé Plan Davignon <sup>(3)</sup> à l'époque, il n'existerait plus de sidérurgie au Luxembourg aujourd'hui. Grâce aux quotas, l'industrie sidérurgique luxembourgeoise a réussi à surmonter la crise et j'espère qu'elle sera performante à l'avenir. Nous avons parlé d'audiovisuel. Je ne sais pas comment, s'il n'y avait pas eu la directive Télévision sans frontières, nous aurions pu transmettre nos programmes à travers toute la Communauté. Donc, il faut bien dire que l'Union européenne y est pour quelque chose quand les résultats sont positifs.

*LW* : *Autre sujet de perplexité chez les citoyens européens : l'inefficacité de l'action communautaire dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Rien n'a pu être fait pour éviter le drame de l'ex-Yougoslavie, du Ruanda, etc. Comment expliquez-vous cette situation et quels sont les remèdes?*

### **«Il faut donner plus de consistance à notre PESC»**

*J. Santer* : Il faut tirer - et ce sera l'objet de la conférence de 1996 - les conclusions politiques de la dimension économique de l'Union européenne. Jusqu'au Traité de Maastricht, la PESC était essentiellement

de la compétence des Etats membres. Le Traité, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 1993, a donné à l'Union une dimension politique, mais il est très difficile en 18 mois de tirer des conclusions en matière de PESC. En ce qui me concerne, je pense qu'il faut donner plus de consistance à notre PESC. Nous avons d'un côté les crises que nous connaissons actuellement en Yougoslavie, au Ruanda, en Algérie, etc., et de l'autre côté, une situation très incertaine suite à la chute du mur de Berlin en 1989 avec une toute nouvelle architecture qui se profile à l'horizon. L'Union n'a pas pu s'affirmer sur la scène internationale parce qu'elle n'en avait pas les moyens et ces crises-là sont précisément l'exemple qui démontre qu'il faut donner une autre consistance à la PESC.

Par ailleurs, compte tenu des moyens qui étaient à sa disposition, il ne faut pas sous-estimer le rôle joué par l'UE dans l'évolution de ces crises et, là aussi, il faut raisonner en termes d'alternatives. Que serait-il advenu de la crise yougoslave au sein des Balkans s'il n'y avait pas eu l'intervention de l'Union? L'histoire est là pour montrer que cela aurait été pire. La première guerre mondiale a eu Sarajevo comme berceau. Jusqu'à présent nous avons réussi à contenir la crise et nous espérons bien éviter qu'elle ne s'étende à la Macédoine ou à l'Albanie et c'est également un acquis. Il ne faut pas l'oublier. Cela n'empêche pas qu'il faut tirer toutes les conséquences politiques de la dimension économique d'une Europe de 370 millions d'habitants. Je crois que ce sera certainement une des priorités de la conférence intergouvernementale de voir de quelle manière on peut donner davantage de fondement à la PESC.

*LW : Après le premier tour des élections en France, des voix se sont élevées, notamment celle d'Alain Juppé, semblant vouloir remettre en cause le principe de libre circulation des personnes tel que mis en œuvre depuis le 26 mars entre les pays Schengen. L'Autriche vient de s'ajouter aux sept Etats membres qui ont supprimé les contrôles sur les personnes entre eux, mais pour aller en Italie, en Grèce ou en Suède, il faut toujours montrer son passeport. La Commission s'est engagée à faire des propositions cette année pour assurer la libre circulation des personnes dans toute l'Union européenne. Comptez-vous toujours les présenter et, si oui, quand?*

### **Libre circulation des personnes : prochainement des propositions concrètes**

*J. Santer* : Le Traité a créé un espace sans frontières dans son article 7 a (4). Le Parlement européen a d'ailleurs attaqué la Commission devant la Cour de Justice lui reprochant de ne pas avoir réalisé la libre circulation des personnes. Si nous n'avons pas réussi jusqu'à présent à créer sur la base communautaire un espace qui assure la libre circulation des personnes, c'est parce que la Commission ne pouvait pas le faire sans donner les moyens de surveillance de cet espace pour y assurer la sécurité. Ceci a pu être réalisé dans le cadre du Traité de Schengen sur une base intergouvernementale.

Je ne suis pas choqué que la mise en œuvre des dispositions du Traité de Schengen pose certaines difficultés. J'ai reçu un certain nombre de critiques à cet égard, mais je ne crois pas qu'il faut surestimer ces difficultés. Schengen vient à peine de démarrer et il faut lui laisser un temps de rodage. Ce système peut toujours être amélioré et je pense qu'il faut le développer car il est important pour les citoyens européens. Nous avons annoncé dans notre programme d'action un certain nombre de propositions concrètes. Celles-ci devraient être présentées très prochainement.

*LW : Le 10 mai, la Commission devrait présenter un rapport sur le fonctionnement du Traité de Maastricht en vue de la Conférence intergouvernementale de 1996. Pouvez-vous donner quelques indications sur les réformes que vous proposerez?*

*J. Santer* : La Commission présentera, comme cela lui a été demandé par le Conseil européen de Corfou, une évaluation objective du fonctionnement du Traité. Elle en profitera pour dégager un certain nombre de pistes et d'orientations pour l'avenir dans le cadre d'un avant-propos à la lumière du séminaire qui a eu lieu le 20 avril au collège des commissaires. Les 20 commissaires planchent actuellement sur ce rapport et je pense qu'il pourra être présenté à l'opinion publique le 10 mai.

*LW : La place d'un petit pays comme le Luxembourg ne risque-t-elle pas d'être fragilisée au sein d'une Union européenne à 17 ou 20 Etats membres?*

## Préserver les identités nationales

*J. Santer* : L'Union européenne est basée sur la solidarité, et qui dit solidarité dit également prise en compte des intérêts des uns et des autres. Je ne crois pas qu'avec l'élargissement les Etats moins grands soient fragilisés, bien au contraire. Nous allons prendre en compte, conformément au Traité de Maastricht, les identités nationales et celles-ci seront préservées dans le futur. Si un Etat transfère des pouvoirs à des institutions européennes supranationales, il ne s'agit pas d'un abandon de souveraineté. Ces pouvoirs sont par la suite exercés en commun et si un petit pays a la chance de pouvoir exercer un certain nombre de pouvoirs avec des partenaires plus grands, et je sais de quoi je parle, il en sort renforcé et grandi.

Donc, je ne crois pas qu'avec l'élargissement de l'Union le rôle des petits pays sur la scène internationale sera diminué.

*LW* : *Et qu'en est-il de la pondération des voix au Conseil des ministres?*

*J. Santer* : Ce qu'il faut examiner, bien entendu, c'est de quelle façon nous devons restructurer nos institutions pour les rendre plus efficaces, plus transparentes et plus démocratiques. Et là se posent un certain nombre de problèmes. Par exemple, à propos de la composition de la Commission, où j'estime personnellement que chaque Etat membre doit pouvoir garder sa représentation au sein du Collège. Chaque Etat membre doit pouvoir garder un commissaire. D'un autre côté, il faut voir au sein du Conseil des ministres si certaines questions qui doivent actuellement être tranchées à l'unanimité peuvent l'être à la majorité et discuter également de la pondération des voix. C'est tout un ensemble de dispositions dont il faut tenir compte pour parvenir à un agencement institutionnel plus efficace. Mais je persiste à croire que du moment qu'on accepte que notre Communauté fonctionne sur la base du principe de solidarité, l'on prend en compte les intérêts des uns et des autres.

*LW* : *Faut-il garder le processus décisionnel à l'unanimité?*

### Décision à l'unanimité «pour certaines questions essentielles»

*J. Santer* : Oui, pour certaines questions essentielles qui peuvent toucher à la constitution même de la Communauté, au même titre que vous avez des procédures exigeantes dans les Etats membres lorsque vous touchez à la Constitution. Mais il faut bien faire la part des choses pour voir quelles sont les matières qui doivent être réservées à l'unanimité. Je persiste en tout cas à croire qu'il faut élargir le cercle des matières qui doivent être traitées à la majorité, étant entendu qu'il faut encore examiner s'il doit s'agir d'une majorité qualifiée, renforcée, etc.

*LW* : *Vous présidez le groupe des commissaires sur l'égalité hommes/femmes, spécialement mis sur pied par la nouvelle Commission. Tout n'est, en effet, pas parfait à ce niveau-là, à commencer par la situation au sein même de la Commission. Certes, la nouvelle Commission compte davantage de femmes commissaires que la précédente, mais il n'y a qu'une femme au poste de directeur général. Vous ne donnez pas vraiment le bon exemple.*

*J. Santer* : Je pense au contraire que nous donnons le bon exemple. Pour la première fois, la Commission compte beaucoup plus de femmes, et même davantage que ne l'avait réclamé le Parlement européen. Le Parlement en avait demandé trois, le Collège en compte cinq alors qu'il n'y en avait qu'une seule dans la Commission précédente. Il est clair qu'on ne peut pas tout changer du jour au lendemain dans une administration. C'est pour cela qu'il y a ce groupe de commissaires chargé d'étudier de quelle manière on peut améliorer la représentation des femmes et à des postes clé. D'ailleurs, dans un proche avenir, vous aurez plus de femmes à des postes clé à la Commission. Nous avons la volonté de parvenir à une plus grande égalité et cherchons les moyens d'y parvenir. C'est d'ailleurs un problème horizontal qui dépasse l'administration : il faut voir comment réaliser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à travers toutes nos politiques, et le problème ne se pose pas seulement en terme d'emploi.

## La journée du Président

*LW : Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous poser quelques questions disons plus personnelles, pour permettre à vos concitoyens de se faire une meilleure idée de l'homme qu'est le président de la Commission. Question pragmatique: comment se passe une «journée type» du président de la Commission?*

*J. Santer :* C'est différent de celle d'un Premier ministre parce qu'on est dans une autre ambiance, un autre environnement. Mais on vient tôt le matin au bureau, et l'on quitte très tard le soir. Cela commence par les réunions avec les collaborateurs et le chef de cabinet, il y a la préparation des décisions de la Commission, dont l'éventail est tous comptes faits assez large. Cela suppose donc - en plus des rencontres avec les chefs d'Etat ou de gouvernement, avec des industriels en visite à Bruxelles - que j'ai beaucoup de documents à lire. Après trois mois, je constate d'ailleurs qu'ils ne sont pas tous toujours nécessaires, et c'est une des raisons pour lesquelles je suis en faveur de la simplification.

Et puis, le président de la Commission doit intervenir personnellement dans beaucoup de dossiers. Chaque fois qu'il y a un problème, les dossiers remontent au Président, même s'il y a un commissaire responsable. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai dû personnellement discuter avec le Premier ministre canadien et les ministres espagnol, portugais, etc. pendant le conflit sur la pêche. Ce n'était pas de la routine: lorsque ces problèmes surviennent, il faut prendre des initiatives. Par ailleurs, il faut préparer les dossiers pour les réunions hebdomadaires de la Commission, dont l'ordre du jour est souvent très chargé et très varié, et il faut donc sauter d'un dossier à l'autre. Au départ, j'ai dû m'initier à ces dossiers, ce qui ne m'a laissé que peu de temps pour faire des déplacements hors d'Europe, et rencontrer des chefs d'Etat et des ministres étrangers. Pendant les trois mois depuis que je suis en fonctions, j'ai essentiellement accompli un travail d'étude des dossiers, de communication et de collaboration avec les commissaires, et d'organisation du travail de la nouvelle Commission.

*LW : Le travail avec les commissaires est-il bien rodé?*

*J. Santer :* Je crois qu'il y a un bon climat au sein de la Commission. Chacun se sent motivé par ses propres dossiers. L'instauration des groupes de commissaires, qui a été controversée au début, fonctionne très bien, et un certain nombre de problèmes à traiter en Commission sont réglés dans ces groupes. Maintenant, il faut préparer les grandes échéances: le Conseil européen de Cannes, le G7 à Halifax et la conférence intergouvernementale de 1996.

*LW : Justement, le dernier sondage effectué par la Commission montre que 83 % des citoyens européens n'ont jamais entendu parler de cette conférence.*

*J. Santer :* C'est pourquoi il faut instaurer un débat dans l'opinion publique avant cette conférence, et je me félicite qu'il y ait, dans presque tous les Etats membres, un frémissement de discussion qui s'amorce à tous les niveaux. Il faut ne pas commettre l'erreur de Maastricht, c'est-à-dire discuter après qu'on eut pris les décisions. Il faut donc organiser des débats publics dans les Etats membres avant, et il y a encore beaucoup de travail à ce niveau.

*LW : Est-ce que vous avez une vie sociale à Bruxelles?*

*J. Santer:* Pas autant qu'à Luxembourg pour le moment, car je me concentre essentiellement sur mon travail. Mais de temps à autre, j'assiste à l'un ou l'autre concert ou manifestation culturelle à Bruxelles.

*LW : Comment voyez-vous la politique luxembourgeoise d'ici?*

*J. Santer :* Je suis avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe au Luxembourg. C'est la politique qui se déroule selon un programme que j'ai encore élaboré moi-même, et je n'ai aucune raison de douter qu'il sera bien exécuté par mon successeur.

LW : *Que pensez-vous de la montée de l'extrême droite en Europe?*

**«Contrecarrer la remontée du nationalisme»**

*J. Santer* : Cela m'inquiète. Je crois qu'il faut rechercher les causes, et nous devons faire beaucoup pour contrecarrer cette remontée du nationalisme, en mettant en œuvre un plan d'action contre le racisme et la xénophobie. C'est d'ailleurs une demande du Conseil européen d'Essen, et nous avons commencé à travailler là-dessus. Je crois qu'il est très important d'intégrer cette dimension dans nos systèmes d'éducation. Il faut que la jeune génération, qui n'a pas connu les affres de la Seconde Guerre mondiale, soit sensibilisée à ce problème. Je crois que nous devons intervenir de façon plus active en tant qu'hommes politiques pour éliminer les causes nombreuses qui sont à l'origine de cette remontée de l'extrême droite et des nationalismes en Europe.

(1) La Commission a proposé un quasi-doublement du budget du programme Media (mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle) pour les cinq prochaines années, de 230 à 400 millions d'ECU.

(2) La directive sur la télévision sans frontières a été adoptée le 3 octobre 1989. Elle fixe un certain nombre de règles - en matière de protection des mineurs, de publicité, etc. - et oblige les chaînes européennes à diffuser une proportion majoritaire d'œuvres européennes. Si ces règles sont respectées, les Etats membres ne peuvent empêcher la réception sur leur territoire de programmes télévisés provenant d'un autre Etat membre.

(3) Le Belge Etienne Davignon a lancé le premier plan de restructuration de la sidérurgie alors qu'il était commissaire européen responsable de la politique industrielle (1977-1981).

(4) L'article 7 a inscrit dans le Traité les quatre grandes libertés du marché intérieur : libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.